Préserver les récifs coralliens et les écosystèmes associés : l'urgence à agir pour la France outre-mer

Avec près de 60 000 km² de récifs coralliens dans trois océans, 1 200 km² d'herbiers marins et 986 km² de mangroves[1], la France d'outre-mer bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel dans ses zones marines et littorales. De la Nouvelle-Calédonie à la Martinique, de Mayotte à la Polynésie française, ces écosystèmes abritent entre un quart et un tiers des espèces marines connues[2]. Ce patrimoine s'amenuise pourtant sous nos yeux : le quatrième épisode mondial de blanchissement corallien, observé en 2023/2024 à la suite d'une anomalie positive inédite de la température de l'eau, a entraîné une diminution de 8,9% en valeur relative de la couverture corallienne mondiale. Cette diminution, qui représente la plus forte baisse annuelle jamais enregistrée, touche durement la Polynésie française : 92% des 13 stations d'étude scientifique et de suivi des coraux de l'archipel sont considérés dans un état critique, selon le bilan que vient de dévoiler l'IFRECOR Polynésie. Dans les îles de la Société notamment, la couverture en corail vivant est passée de 42 % en 2019 à 8 % en 2025. Les récifs caribéens, déjà fragilisés par la maladie de perte de tissu corallien dur (SCTLD), l'héritage du chlordécone et les problèmes d'assainissement, sont également durement touchés. A Mayotte les effets cumulés d'EL Nino 2024 et du cyclone Chido de décembre 2024 sont responsables de la mortalité de 60% des récifs coralliens de l'île.

La ponte de coraux observée début novembre à la Réunion suscite toutefois l'espoir pour la régénération de ces milieux fragilisés. Pour autant, la résilience et le bon état écologique des récifs coralliens et des écosystèmes associés ne pourront être garantis et pérennisés sans une volonté politique affirmée et continue pour réduire les pressions qu'ils subissent. A la lecture du bilan 2026 de l'état de santé des récifs coralliens, des herbiers marins et des mangroves des outre-mer français[3], publié par l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) nos associations portent 10 propositions en faveur de la préservation de ces milieux uniques et essentiels.

---

[1] IFRECOR, *Bilan 2026 de l'état de santé des récifs coralliens, des herbiers marins et des mangroves des outre-mer français*, 16 novembre 2026.

[2] Ministère de la Transition écologique, « Protection des récifs coralliens dans les outre-mer français », ecologie.gouv.fr, mis à jour le 31 juillet 2025.

[3] IFRECOR, *Bilan 2026*, *op. cit.*

Supprimer les pressions

1. Lutter contre le changement climatique en mettant fin, en premier lieu, à tout projet d'exploration et d'exploitation des énergies fossiles

L'élévation de la température des eaux, provoque des épisodes de blanchissement massif et répété et l'intensification des événements extrêmes, conséquence directe des émissions de gaz à effet de serre compromettent la capacité de récupération des récifs, herbiers et mangroves[4]. Les mesures de gestion locale sont nécessaires, mais elles ne suffiront pas à préserver ces écosystèmes sans réduction rapide et durable des émissions.

Nous demandons l'arrêt de tout nouveau projet d'exploration et d'exploitation d'énergies fossiles, y compris en mer et dans les territoires ultramarins, ainsi qu'une trajectoire claire de sortie des énergies fossiles.

2. Zéro rejet d'eaux usées non traitées

Les suivis de la directive-cadre sur l'eau le montrent depuis des années : dans plusieurs territoires d'outre-mer, les eaux côtières sont en mauvais état et continuent de se dégrader. Les rejets d'eaux usées et la mauvaise gestion des eaux pluviales fragilisent les écosystèmes récifaux et associés (mangroves et herbiers), les exposent notamment à des maladies létales et à la croissance des algues qui entrent en compétition avec les coraux et asphyxient les récifs.

Ces rejets présentent également un risque pour la santé des habitants du fait de la présence de bactéries fécales dans les masses d'eaux côtières. En Martinique, l'assainissement figure parmi les principales pressions sur le milieu marin En Guadeloupe, seulement un quart des installations individuelles, dont dépendent 56 % des habitants, sont aux normes[5].

Nous demandons un plan national de rénovation des canalisations et d'installations d'assainissement dans les territoires ultramarins, doté de moyens à la hauteur de l'enjeu, avec des objectifs chiffrés de conformité et un suivi public.

[4] UICN, Liste rouge des écosystèmes : première évaluation mondiale des récifs coralliens, communiqué de presse du 22 octobre 2026.

[5] Cour des comptes, *La gestion de l'eau potable et de l'assainissement en outre-mer*, communication à la commission des finances du Sénat, mars 2025.

3. Sauver ces écosystèmes commence à terre

Agriculture actuelle et passée (chlordécone, pesticides, etc.) et autres polluants, déchets brûlés ou enfouis, berges, embouchures et mangroves dévégétalisées : ce qui se passe dans les bassins versants finit sur le récif. Chargés en sédiments et en nutriments, les apports terrigènes asphyxient les écosystèmes et nourrissent les proliférations algales, y compris à des kilomètres de la côte.

Nous demandons un plan de dépollution des sols. Nous demandons aussi que le plan de résorption des décharges littorales, dont la mise en œuvre reste insuffisante, soit effectivement appliqué et doté de moyens à la hauteur des enjeux, comme le rappelle le Plan d'action interministériel de lutte contre les déchets plastiques en mer[6]. La revégétalisation des berges et des embouchures doit être conduite en parallèle. Les mangroves et arrière-mangroves, filtre naturel entre la terre et le lagon, doivent être intégralement protégées et restaurées. Enfin, nous demandons un renforcement de la police de l'eau et de l'environnement dans les territoires ultramarins.

4. Plus une ancre, plus un remblai

Les habitats marins continuent d'être directement détruits par les ancres des plaisanciers, des gros navires et des bâtiments militaires, par des mouillages pourtant autorisés mais installés dans des herbiers ou des zones coralliennes, et par des aménagements littoraux. En cause : l'absence de règles claires et de contrôles suffisants. Les herbiers, pourtant essentiels à la biodiversité, au stockage du carbone et à la protection du trait de côte, sont particulièrement exposés. Dans les territoires ultramarins, où le littoral est déjà très restreint, la concentration d'engins nautiques est un enjeu majeur. Elle est notamment visible aux Antilles, en Martinique lors d'événements comme le Tour des Yoles.

Nous demandons d'interdire l'ancrage sur toute structure récifale et sur les herbiers, même lorsqu'ils sont pauvres en corail vivant ou dégradés. Nous demandons aussi un encadrement renforcé des zones de mouillage, en particulier des zones de mouillages et équipements légers (ZMEL), qui doivent être strictement encadrées en nombre, en durée et en zonage. Enfin, nous demandons le déploiement de mouillages écologiques organisés et respectueux du milieu, afin de permettre sa protection effective et sa restauration.

[6] Gouvernement, *Lutte contre les déchets plastiques en mer. Plan d'action interministériel 2026-2030*, dossier de presse, juin 2026.

Protéger

5. Protéger 100 % des zones côtières peu profondes, pas 100 % d'un récif qui disparaît

La stratégie nationale biodiversité fixe l'objectif de protéger 100% des « récifs coralliens ». Mais de fait, les récifs coralliens ont presque intégralement disparu. Se satisfaire d'atteindre cet objectif revient donc à afficher des résultats trompeurs en ne considérant que les récifs en bonne santé, c'est-à-dire quasiment plus rien.

Un squelette calcaire pauvre en corail vivant abrite encore une foule d'espèces et reste la seule base pour une recolonisation naturelle ou la restauration, si la zone où il se trouve est exempte de pressions.

Nous demandons la protection de 100 % des zones côtières peu profondes : récifs vivants, structures récifales dégradées, herbiers et mangroves.

6.50 % des zones côtières peu profondes en protection forte d'ici 2030

La protection forte est un outil efficace : les récifs qui en bénéficient résistent mieux aux canicules marines et se rétablissent plus vite. Elle doit cesser d'être l'exception sur les récifs proches des côtes habitées, là où les pressions sont les plus fortes.

Nous demandons de placer 50 % des zones côtières peu profondes en protection forte d'ici 2030, en priorité sur les récifs les plus résilients et les refuges thermiques : encadrement de la pêche, de l'ancrage des navires, des activités de loisirs et pas d'activité extractive.

7. Restructurer et innover pour les petites filières de pêches tropicales

Les RCEA sont en pleine régression et les méthodes de pêche qui s'y pratiquent doivent s'adapter. Certains engins très peu sélectifs, comme les casiers, ne permettent pas de protéger les guildes de poissons dont le rôle écologique est primordial sur les récifs, notamment les poissons herbivores qui broutent et contrôlent les algues. Les casiers sont aussi souvent jetés sans précaution sur les récifs, endommageant considérablement les éponges, les coraux et les autres organismes du fond. Perdus, casiers et filets deviennent des pièges durables qui entretiennent la pêche fantôme. À ces pressions s'ajoutent celles de la pêche de loisir et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), difficiles à quantifier faute de suivi et de contrôles suffisants.

Nous demandons l'interdiction des pratiques de pêche les plus destructrices et de la surpêche, ainsi qu'un plan de restructuration des petites filières tropicales : sélectivité des engins, marquage et remontée des casiers perdus, zones et saisons de repos. Nous demandons aussi l'accompagnement technique et économique des pêcheurs vers des pratiques compatibles avec la santé des récifs, et l'encadrement de la pêche de loisir. La lutte contre la pêche INN doit être renforcée. Cela suppose d'augmenter les effectifs d'agents d'inspection, afin de contrôler, mais aussi d'accompagner et d'informer les usagers.

Connaître

8. Graver l'IFRECOR dans la loi et sanctuariser son budget

Créée en 1999, l'IFRECOR fédère onze comités locaux dans trois océans et organise le suivi de l'état de santé des récifs. En 2025, elle a été supprimée en commission à l'Assemblée nationale lors de l'examen du projet de loi dit de simplification de la vie économique, avant d'être rétablie en séance publique.

Cet épisode illustre la fragilité d'un dispositif fédérateur, reconnu internationalement et qui a prouvé son intérêt et son utilité.

Nous demandons la sanctuarisation de l'IFRECOR, un budget pluriannuel garanti sur toute la durée du quinquennat et un prochain programme d'action adossé aux mesures présentées dans ce document.

9. Améliorer les connaissances de ces écosystèmes fragiles.

Les récifs caribéens subissent de plein fouet le changement climatique, les maladies coralliennes et les pressions humaines. Pourtant, les moyens scientifiques sont très limités : il n'existe par exemple qu'un seul poste d'enseignant-chercheur dédié aux récifs aux Antilles françaises[7]. Les espèces de la Caraïbe diffèrent de celles de Polynésie française, où se concentre historiquement la recherche française (station du CRIOBE), et les données du Pacifique ne sont pas toujours transposables à d'autres bassins. Il devient urgent d'étudier les zones et écosystèmes sous-représentés dans la science.

[7] Adjeroud M. et al., « Coral reef monitoring in French overseas territories: status, knowledge gaps, and improvements to meet national and European environmental policy objectives », *Environmental and Sustainability Indicators*, vol. 30, 2026, 101255.

Nous demandons en priorité la mise en place de stations de suivi pérennes sur les trois écosystèmes (récifs, herbiers, mangroves), avec un soutien durable aux programmes d'expérimentation en restauration et en conservation. La création de postes de recherche et d'enseignement dédiés aux récifs des Antilles françaises est également nécessaire. Enfin, l'intégration d'outils émergents dans les suivis (ADN environnemental, télédétection, photogrammétrie, intelligence artificielle), la prise en compte des écosystèmes mésophotiques (30 à 150 m), le développement des sciences participatives et d'indicateurs socio-économiques pour mesurer aussi les services rendus aux populations.

10. Financer l'adaptation climatique de ces écosystèmes

Les RCEA sont à la fois victimes et boucliers du changement climatique. Leur restauration et leur protection doivent être accelérées.

Nous demandons que les actions de protection et de restauration de ces milieux soient explicitement inscrites dans les stratégies et financements d'adaptation au changement climatique ainsi que dans le cadre de la mise en place de la Stratégie nationale biodiversité, avec un accès simplifié pour les collectivités d'outre-mer. Pour y parvenir, dans la continuité des annonces faites par la Ministre Monique Barbut lors de la COP31, nous demandons une réorientation des subventions dommageables vers les différents leviers suggérés.

Pour conclure : agir sans délai

Les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers ont des alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ils possèdent une forte capacité de résilience, mais demeurent des écosystèmes fragiles dont la reconstitution requiert du temps. À l'échelle mondiale, on estime que 850 millions de personnes bénéficient de leurs services écosystémiques[8]. Face à cet enjeu, l'action doit être engagée sans délai.

[8] Adjeroud M. et al., *op. cit.*